

**CALog B – Assistant social - Département Coordination Opérationnelle -  
Service d'assistance policière aux victimes**

*Les descriptions de fonction, e.a. les missions fonctionnelles, n'ont pas un caractère exhaustif. Le(s) responsable(s) hiérarchique(s) du titulaire de la fonction a/ont toujours le droit de lui demander de mener à bien d'autres activités, pour autant que celles-ci ne requièrent pas de compétences supplémentaires.*

**Identification de l'entité**

**Département : Coordination opérationnelle**  
**Service : Service d'assistance policière aux victimes**  
**Cellule : //**

**Identification de la fonction**

**Cadre : CALog Niveau B**  
**Grade : Assistant social**  
**Fonction générique (Evaluation) : Consultant/Collaborateur**  
**Fonction spécialisée : oui**

**Raison d'être de l'entité :**

Le service d'assistance policière aux victimes fait partie du département Coordination opérationnelle.  
 L'assistance policière aux victimes est une des fonctionnalités de base de la police.  
 Le service est chargé, en collaboration avec le Directeur de Département, d'assurer un appui au personnel policier en matière d'assistance aux victimes ainsi que d'assurer la formation de ce personnel en matière d'assistance aux victimes.

**Raison d'être de la fonction :**

Sous l'autorité du Chef de service et du Directeur de département, le CALog Niveau B analyse les demandes et les besoins des citoyens et/ou des policiers en matière d'assistance aux victimes et en assure le suivi.  
 Il conçoit et dispense des formations/sensibilisations en matière d'assistance aux victimes à destination des policiers.  
 Il participe aux structures de concertation (équipe psycho sociale, Conseil d'arrondissement) ainsi qu'aux réunions de réseau des services locaux (services sociaux communaux, CPAS, aide aux victimes ...).

## **Description de la fonction**

Sous l'autorité et selon les directives du Chef de service :

- Assurer la prise en charge des victimes, leur apporter un soutien émotionnel, une information et une orientation adaptées à leurs besoins ;
- Être une personne ressource pour le policier en matière d'assistance aux victimes
  - d'un point de vue théorique (dispense d'infos, de bonnes pratiques) ;
  - en appui opérationnel ;
- Travailler de manière pro-active en consultant l'ISLP de manière quotidienne (PV et mails) ;
- Recontacter les victimes selon les cas par courrier ou téléphoniquement ;
- Participer à la conception et à la dispense de formations à destination des policiers ;
- Prendre connaissance de toute nouvelle circulaire ou directive en matière d'assistance aux victimes, le cas échéant, l'exposer au personnel ;
- Participer aux réunions des structures de concertation (équipe psycho sociale, Conseil d'Arrondissement) ;
- Participer aux réunions de réseau au niveau local, y représenter le service ;
- Avoir un rôle actif dans la politique zonale en matière d'assistance aux victimes ;
- Assurer un rôle de garde contactable/rappelable.

## **Profil :**

### Connaissances et compétences :

- Disposer d'une connaissance de base du fonctionnement d'une zone de police ;
- Disposer d'une connaissance de base du système judiciaire ;
- Disposer de bonnes capacités de communication orale ;
- Disposer d'une disposition à l'écoute ;
- Disposer de bonnes capacités de rédaction ;
- Maîtriser les outils informatiques (Word, Excel...) ;
- Répondre au profil générique de Consultant / Collaborateur ;
- Satisfaire aux exigences linguistiques en matière de connaissance de la seconde langue nationale.

### Gestion des collaborateurs

Pas d'application.

### Aptitudes :

- Adhérer et être imprégné de la philosophie orientée vers la communauté (soucieux de résoudre les problèmes, rendre compte de ses actions et s'impliquer personnellement)
- Être imprégné de la philosophie développée par la circulaire ministérielle CP3 ;

- Véhiculer et respecter les valeurs de la police intégrée et celles de la zone en particulier ;
- Faire preuve d'une bonne résistance au stress ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Faire preuve d'empathie ;
- Pouvoir travailler de manière autonome ;
- Pouvoir travailler en équipe ;
- Avoir l'esprit de synthèse ;
- Pouvoir déterminer les priorités, hiérarchiser les tâches ;
- Respecter le secret professionnel ;
- Faire preuve de souplesse horaire (urgences - C/R) ;
- Faire preuve d'intégration au sein de la zone ;
- Faire preuve d'intégrité et de respect envers autrui.

### **Conditions spécifiques**

- Etre porteur d'un diplôme de bachelier /graduat d'assistant social
- Disposer d'un permis de conduire catégorie B en cours de validité.

### **Régime de prestations**

- Horaire administratif
- Participe au rôle de garde contactable/ rappelable (7j/7 – 24/24)